

Le préau de l'ancienne cour de l'école bientôt en travaux

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 21 novembre. En tête des sujets abordés, la réfection du préau de l'ancienne cour de l'école.

Une demande de subvention d'État a été approuvée à l'unanimité par le conseil concernant la réfection du préau de l'ancienne cour de l'école située à l'arrière de la mairie. Très dégradé au niveau du toit notamment, ce préau à caractère patrimonial, sera, après sa réfection, affecté à des manifestations municipales, festives et culturelles. Le coût estimatif du projet, charpente, menuiserie et zinguerie, s'élève à 25 000 euros dont 10 000 euros de subvention et 15 000 euros à la charge de la commune.

■ L'atelier communal détruit

La municipalité souhaite procéder à la démolition de l'ancien atelier communal situé sur le parking à côté de la salle de la Grenette. L'atelier, inutilisé et présentant des dégradations au niveau de sa structure, devrait être transformé en une aire ludique, dédiée à l'accueil des habitants et des touristes. Le conseil vote à l'unanimité une demande de subvention DETR de 14 700 euros, soit 40 % du coût total du projet estimé à 36 800 euros.

■ Daniel Laurent, privé de délégations

Le maire, Christian Bretin, explique aux élus que Daniel Laurent, qui est absent du conseil, ne remplit plus depuis plusieurs mois ses fonctions telles que celles-ci sont attendues. En conséquence un arrêté a été pris visant à retirer à Daniel Laurent les trois délégations dont il avait la responsabilité : l'eau, l'assainissement et la forêt communale,



■ Photo Nicolas BROUSSANO

le, qui sont reprises par le maire. Le code général des collectivités territoriales qui s'applique à une telle situation précise qu'une fois ses délégations retirées, l'adjoint ne peut plus bénéficier de ses indemnités et que son maintien dans ses fonctions d'adjoint (et donc de ses prérogatives d'officier judiciaire et d'état civil) doit être voté par le conseil. Après délibération et un vote à bulletins secrets, les élus se prononcent contre le maintien de Daniel Laurent dans ses fonctions d'adjoint. (10 voix contre, 3 pour, 1 blanc et une abstention).

■ Affouage

Le tarif d'une part d'affouage pour l'année 2017 s'élèvera à 100 euros, soit une augmentation de 10 euros par rapport à l'année précédente.

■ Une maison déconstruite

La maison Morel-Buchaillat, située au croisement de la Grande-Rue et de la rue des Écoles, récemment dévastée par un incendie sera déconstruite prochainement.

CONTACT Mairie au 03.84.85.90.21.